|  |  |
| --- | --- |
| UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS | sigleITU |

|  |
| --- |
| *Bureau des radiocommunications*  *(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)* |

|  |  |
| --- | --- |
| **Lettre circulaire**  **1/LCCE/91** | Le 17 juin 2011 |

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l’UIT-R participant aux travaux   
de la Commission d'études 1 des radiocommunications  
et aux établissements universitaires de l'UIT-R**

**Objet**: **Commission d'études 1 des radiocommunications (Gestion du spectre)**

– **Proposition d'adoption par correspondance d'un projet de nouvelle Recommandation**

A sa réunion qu'elle a tenue le 2 juin 2011, la Commission d'études 1 des radiocommunications a décidé de demander l'adoption d'un projet de nouvelle Recommandation, conformément au § 10.2.3 de la Résolution UIT‑R 1‑5 (Adoption par une Commission d'études par correspondance). Le titre et le résumé de la Recommandation sont donnés dans l'Annexe.

La période d'examen se terminera le 17 août 2011, deux mois après la diffusion de ce texte. Si aucune objection n'est reçue des Etats Membres pendant la période d'examen, la procédure d'approbation par consultation du § 10.4.5 de la Résolution UIT-R 1-5 sera engagée. Néanmoins, tout Etat Membre qui a des objections à émettre concernant la poursuite de la procédure d'approbation d'un projet de Recommandation est prié d'en communiquer le motif au Directeur et d'indiquer les modifications éventuelles à apporter au texte, afin qu'une solution puisse être trouvée.

Toute organisation Membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments d'un ou des projets de Recommandation mentionnés dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat, et ce dès que possible. La politique commune en matière de brevets de l'UIT‑T/UIT‑R/ISO/CEI est disponible à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-T/dbase/patent/patent-policy.html>.

François Rancy  
Directeur du Bureau des radiocommunications

**Annexe**: Titre et résumé du projet de Recommandation

**Document joint**: Document 1/178(Rév.1) sur CD-ROM

Distribution:

– Administrations des Etats Membres de l’UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications

– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications

– Etablissements universitaires de l’UIT-R

– Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 1 des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

**Annexe  
  
Titre et résumé du projet de Recommandation**

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R SM.[SRD] Doc. 1/78(Rév.1)

**Gamme de fréquences pour une harmonisation mondiale ou régionale  
des dispositifs de radiocommunication a courte portée (SRD)**

Cette Recommandation donne les gammes de fréquences qu’il est recommandé d’utiliser comme gammes de fréquences pour les applications SRD qui doivent être exploitées de façon harmonisée sur une base mondiale ou régionale.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_